

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Conseillers élus : **11**
Conseillers en fonction : **7**
Conseillers présents et représentés : **7**

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 11/09/2025

Secrétaire de séance : Thomas ROECKEL

SEANCE du 19 Septembre 2025

Etaient présents :

Le Maire : Alain NORTH

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Thomas ROECKEL,

Les conseillers : Benoit REGEL, Hervé OUVRARD

Absents excusés : Frédéric SPILL, Stéphanie MATHERN

Procurations : Frédéric SPILL pour Nathalie GEIGER, Stéphanie MATHERN pour Benoit REGEL

Délibération n° 2025/24

Objet : Signature d'un emprunt pour le financement des travaux de rénovation du mur du cimetière et du lavoir

Vu la délibération n° 2025/15 du 27 Juin 2025 actant l'attribution des travaux de rénovation du mur du cimetière pour un montant HT de **176 788 €**

Vu le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du mur du cimetière et l'avenant du 26/06/2025 pour un montant HT de **8 815.79 €**

Vu la délibération n° 2025/18 du 18 Août 2025 attribuant le marché « LAVOIR dit MATTENBACH » pour un montant HT de **26 620.00 €**

Vu la délibération n° 2025/08 du 24 mars 2025 approuvant le budget primitif de 2025 avec un emprunt de 200 000 €

Vu l'installation d'une chaudière en mai 2025 pour un montant HT de **37 098 €** sur les fonds propres de la commune

Vu les offres de la **Caisse d'Epargne**, du **Crédit Agricole** et celle du **Crédit Mutuel**, et la réponse négative de la **Caisse des dépôts** (ne finance que des prêts sur une durée supérieure à 15 ans)

Le conseil municipal, entendu les explications, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés :

DECIDE de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, d'un montant de **200 000 €**

- à un taux variable fixé sur le taux du livret A plus 0.60 % (le taux actuel du livret A étant de 1,7%) ;
- sur une durée de 10 années avec un remboursement anticipé possible à chaque date d'échéance avec un préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité égale à 6 % du capital remboursé par anticipation et
- des frais de dossier s'élevant à 300 € ;

AUTORISE le maire à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne Grand Est Europe ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Wintzenheim Kochersberg le 19/09/2025

Pour extrait conforme le 19/09/2025

Le Maire
Alain NORTH

